

SARL au capital de 8.000 €
R.C. Nîmes B 431 486 562

CARRIERE :
Puech de la Cabane
30190 – LA ROUVIERE

SIEGE ADMINISTRATIF :
ZAC Km Delta II
638 Rue Etienne Lenoir
30900 – NIMES
Tél : 04.66.67.61.25 – Fax : 04.66.21.64.36

PREFECTURE DU GARD
Bureau des procédures environnementales
10, Avenue Feuchères
30045 NÎMES Cedex 9

La Rouvière, le 20/072016

Réf : GC/SP/2016/016

Objet : **CARRISUD SARL**
Dossier de demande d'autorisation ICPE d'exploiter une carrière, une installation de traitement de matériaux et une station de transit de produits minéraux solides
Commune de La Rouvière (30) - Lieux-dits « Puech de La Cabane », « Garenne de Vallonguette » et « Combilion »

Monsieur le Préfet,

En application du Code de l'Environnement et des différents textes régissant les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement,

Je soussigné, Monsieur Gérard CROZEL, de nationalité française, agissant en qualité de cogérant de la CARRISUD SARL au capital de 8 000 €, dont le siège social est situé : Puech de la cabane – 30190 LA ROUVIERE, sollicite :

L'autorisation d'exploiter une carrière, une installation de traitement de matériaux et une station de transit de produits minéraux solides, implantées sur une emprise de.

Cette demande porte sur les parcelles cadastrales visées dans le tableau reporté ci-dessous :

- commune : La Rouvière (30)
- lieux-dits « Puech de La Cabane », « Garenne de Vallonguette » et « Combilion »
- section AK, AL

pour lesquelles la SARL CARRISUD dispose de la maîtrise foncière.

Les parcelles demandées en autorisation sont les suivantes :

Section	Lieu-dit	Numéro de parcelle	Surface cadastrée en m ²	Surface demandée en m ²
AK	Combilion	334pp	50 660	31 777
AK	Combilion	333	1540	1540
AK	Puech de la cabane	282	1040	1040
AK	Puech de la cabane	281	1870	1870
AK	Puech de la cabane	280pp	44 880	4030
AK	Puech de la cabane	272	505	505
AK	Puech de la cabane	271	3845	3845
AK	Puech de la cabane	270	45 310	45 310
AK	Puech de la cabane	269	3670	3670
AK	Puech de la cabane	268	2160	2160

Section	Lieu-dit	Numéro de parcelle	Surface cadastrée en m ²	Surface demandée en m ²
AK	Puech de la cabane	267	670	670
AK	Puech de la cabane	266	5225	5225
AK	Puech de la cabane	265	3105	3105
AL	Garenne de Vallonguette	108	1545	1545
AL	Garenne de Vallonguette	107	7704	7704
AL	Garenne de Vallonguette	106	2454	2454
AL	Garenne de Vallonguette	105	1341	1341
AL	Garenne de Vallonguette	104pp	5425	4788
AL	Garenne de Vallonguette	91	157 460	58 000
Ancien chemin communal aliéné				3420
Emprise cadastrale totale				183999

Pp : pour partie (parcelle concernée pour partie par le projet – les autres sans mention sont concernées pour totalité par le projet)

La demande concerne l'ouverture et l'exploitation à ciel ouvert, à sec, d'une carrière de roche massive calcaire. La production annuelle moyenne demandée est de 220 000 tonnes, avec un maximum de 400 000 tonnes.

L'autorisation est demandée pour une période de 25 ans.

Les rubriques de la nomenclature des ICPE concernées par cette demande sont les suivantes :

Rubrique	Activité	Volume	Régime	Rayon d'affichage
2510-1	1. Exploitation de carrières	Superficie de la demande : 18,4 ha Durée demandée : 25 ans Production moyenne annuelle : • 220 000 tonnes de granulats et sables calcaires Production maximale annuelle : • 400 000 tonnes de granulats et sables calcaires	AUTORISATION	3 km
2515-a	a) Supérieure à 550 kW	1000 kW	AUTORISATION	2 km
2517 -1	1. Supérieure à 30 000 m ²	60 000 m ²	AUTORISATION	3 km
2910 A-2	Combustion à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770 et 2771	Inférieur à 2 MW Groupe électrogène : 19 kW	NON-CLASSE	-

.../...

La SARL CARRISUD s'engage à respecter les engagements formulés dans le dossier ci-joint, notamment concernant la remise en état du site et la constitution des garanties financières sous forme de cautionnement bancaire.

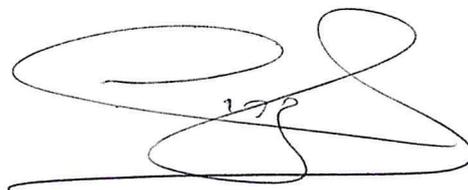
De même, la SARL CARRISUD s'engage à régler les frais de procédure liés à l'instruction de ce dossier de demande d'autorisation.

Par ailleurs, il est demandé une dérogation pour le plan d'ensemble du projet visé à l'article R. 512-6 alinéa I-3 du Code de l'Environnement, établi à une échelle 1/1 000e au lieu de 1/200e.

Restant à votre entière disposition pour tout complément d'information que vous jugeriez utile, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Gérard CROZEL

Cogérant de la SARL CARRISUD

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom. The signature is written over a faint horizontal line.